



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

Service Patrimoine Immobilier

Affaire suivie par : Valérie Raymond
Poste: 79 69

2011-CG-2-3132

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 10 juin 2011

**ACQUISITION D'UN APPARTEMENT SIS 1, RUE DE COPENHAGUE À ELANCOURT
POUR LES BESOINS DU CENTRE MATERNEL DE PORCHEFONTAINE**

Politique sectorielle Secteur d'intervention Programme	Moyens Généraux Patrimoine Départemental Foyers sociaux et IFSY 2003P020 (EPI)
<i>Données financières</i>	<i>CP 2011</i>
Montant actualisé :	1 260 000 €
Montant affecté :	4 620 €
Montant restant à affecter :	1 255 380 €
Montant réservé pour ce rapport :	156 060 €

Politique sectorielle Secteur d'intervention Programme	Moyens Généraux Patrimoine Départemental Foyers sociaux et IFSY 2003P020 (EPF)
<i>Données financières</i>	<i>CP 2011</i>
Montant actualisé :	129 500 €
Montant affecté :	55 766 €
Montant restant à affecter :	73 734 €
Montant réservé pour ce rapport :	7 500 €

Dans le cadre du plan de relance voté par le Conseil général le 12 mars 2009, le Département s'est engagé à acquérir des logements pour, notamment, satisfaire les besoins du Centre Maternel de Porchefontaine (CMP) ce dernier ne disposant pas de la capacité juridique pour le faire.

Bilan à ce jour pour les logements du CMP :

9 appartements ont été acquis depuis 2009 pour un montant de 1 977 976 euros.

En 2011, un budget global de 1 260 000 € a été alloué pour l'acquisition de quatre ou cinq logements.

Aussi, au titre du programme d'acquisition 2011 pour le compte du CMP, je vous propose aujourd'hui l'acquisition d'un nouvel appartement qui a reçu l'approbation du CMP. Il s'agit du bien suivant :

Un logement de type T2, d'une superficie de 46,72 m², sis 1 rue de Copenhague à Elancourt. Il est situé en rez-de-chaussée surélevé d'une résidence des années 1990, de 4 étages. En parfait état, il comprend une entrée, un séjour, une cuisine fermée, une chambre, une salle de bains, un WC et un parking en sous-sol. Le mode de chauffage est électrique, la production d'eau chaude par un ballon, la consommation d'eau froide est comptabilisée dans les charges collectives avec compteur divisionnaire.

Le prix négocié est de 153 000 euros, les frais d'agence négociés de 7 500 euros. Une offre d'achat a été signée le 14 mars 2011, sous réserve de la validation de cette acquisition par la présente Assemblée.

Les services fiscaux consultés, ont estimé que le prix négocié 153 000 € est acceptable.

Les frais de notaire concernant cette acquisition sont estimés à 2 % du prix de vente soit 3 060 € et seront réglés par le Département après inscription auprès du Conservateur des Hypothèques.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante.